

LA TURQUIE PEUT-ELLE REJOINDRE L'UNION EUROPÉENNE ?

Guy BAUDELLE

Résumé

L'ouverture de négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne oblige apparemment à s'interroger sur l'appartenance réelle de ce pays au continent européen, mais on souligne que la question des limites de l'Europe n'est pas neutre dans la mesure où elle traduit la méfiance envers la candidature turque. On évoque donc les différents motifs d'inquiétude côté « occidental » avant d'analyser le point de vue des Turcs. On montre alors que l'Europe est davantage une question de valeurs que de géographie pure, de sorte que l'intégration de la Turquie répond aux mêmes règles que pour tous les autres pays candidats, ni plus, ni moins.

Mots-clés

Turquie, Union européenne, Europe, géographie, élargissement

Abstract

The opening of negotiations with Turkey about its accession to the European Union apparently obliges to address the real membership of this country to the European continent but it is stressed that the question of the Europe's limits is not neutral in so far as it expresses mistrust towards the Turkish candidature. We thus evoke the various reasons for fear on the "Western" side before analyzing the Turkish point of view. Then we show that Europe is more a question of values than of pure geography, so that the integration of Turkey answers the same rules as for all the other applicant countries, neither more, nor less.

Keywords

Turkey, European Union, Europe, geography, enlargement

INTRODUCTION

L'ouverture officielle des négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne le 4 octobre 2005 a lancé un processus qui sera probablement de longue haleine en raison de la distance géographique, culturelle et psychologique semblant encore séparer ce vaste État de l'Union européenne actuelle, en dépit de la récente décision d'un nouvel élargissement à deux pays voisins, la Roumanie et la Bulgarie, cette dernière partageant même une frontière avec le territoire turc. L'ouverture de négociations est un pas décisif vers l'intégration éventuelle de la Turquie, ce qui a immédiatement relancé les interrogations sur un problème de géographie classique, celui du caractère européen de cet État. La réponse à cette question pouvant apparaître comme un préalable à l'adhésion de la Turquie, on se propose de l'examiner (I), avant de s'interroger sur les origines et le bien-fondé éventuel des inquiétudes ouvertes dans l'Union par cette perspective d'élargissement (II). Inversement, on doit analyser la vision turque des enjeux et interroger

le sentiment d'appartenance des Turcs à l'Europe (III) pour tenter d'apporter des éléments de réponse quant à la légitimité de l'élargissement de l'Union européenne à ce nouveau pays (IV).

I. LA TURQUIE EST-ELLE EN EUROPE ?

A. Où s'arrête le continent européen ?

Une question... limite

Pour le géographe, la question de l'appartenance de la Turquie à l'Europe est une question traditionnelle et apparemment simple. La réponse strictement géographique, on le sait, fait de la Turquie un pays européen dans sa seule partie située à l'ouest du détroit du Bosphore et de celui des Dardanelles (fig. 1). Tout le reste de son territoire est situé en Asie puisque la chaîne du Caucase constitue la limite sud-orientale conventionnelle du continent européen (Claval et Turri, 1992) (fig. 1). De ce point de vue, la Turquie est à l'évidence bien peu européenne puisque même Istanbul, sa principale mé-

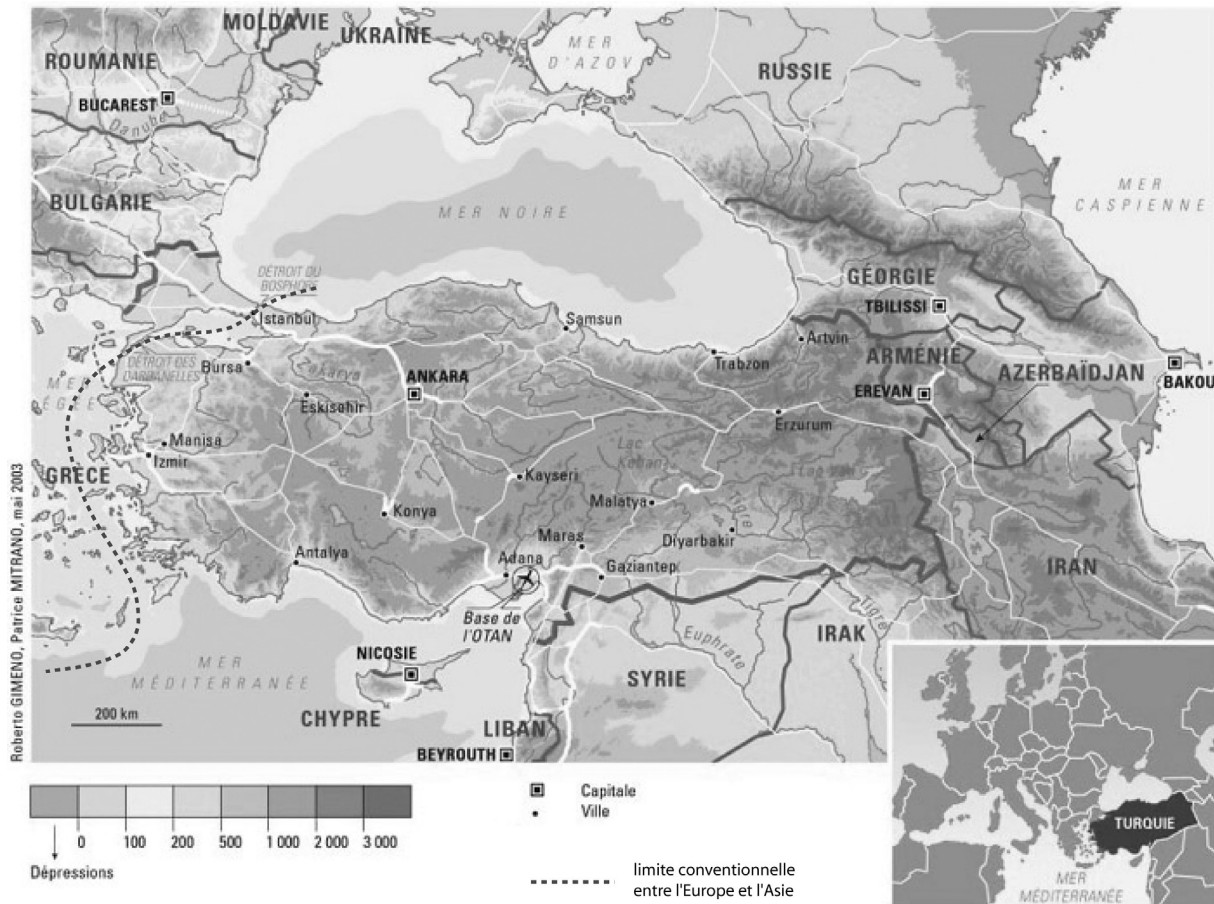


Figure 1. La Turquie et les limites conventionnelles de l'Europe

tropole et sa capitale économique, n'est elle-même que partiellement européenne dans la mesure où elle s'étend de part et d'autre du Bosphore.

En même temps, on voit bien le caractère de pure convention d'une telle délimitation et même la sorte d'absurdité qui voudrait qu'un simple bras de mer sépare deux mondes radicalement opposés. « Au nom de cette « frontière » (...) purement conventionnelle (...), faudrait-il décréter que la moitié ouest d'Istanbul a sa place dans l'Union européenne tandis que les quartiers est en seraient à jamais exclus ? » demande Jacques Lévy (2004), qui dénonce « un tour de passe-passe ». En vérité, « cette délimitation apparemment neutre traduit (...) une incertitude fondamentale quant aux limites orientales de l'espace européen » (Lévy, 1997), à tel point que tenter une définition de l'Europe de ce côté donne le « vertige » (Peyrony, 2000). Il y a en effet dans ces limites maritimes un air de « fausse évidence » (Elissalde, 2006), surtout si l'on considère, pour reprendre le mot plaisant de Jacques Lévy (1997), que l'Europe fut longtemps « une banlieue du Proche-Orient ».

Cette région du monde, en effet, a longtemps formé un seul ensemble hellénisé de sorte, comme le mentionne non moins plaisamment J. Lévy (2004), que « le « Turc » Héraclite fut aussi grec que « l'Italien » Parménide ». Le Pont-Euxin, nom antique de la Mer Noire, symbolise l'unité de ce qui a été perçu comme un passage comode, comme *un pont* jeté entre l'est et l'ouest. Dans

l'Antiquité grecque, la Mer Egée et l'Asie Mineure, c'est-à-dire la façade occidentale de l'actuelle Turquie, faisaient partie de la même sphère hellénique, si bien que de nos jours c'est côté turc que sont conservés les plus beaux vestiges de l'hellénisme. Plusieurs îles de cette côte, situées à quelques encablures de la terre ferme au point d'être le plus souvent visibles depuis le continent, font aujourd'hui toujours partie de l'État grec. On est d'ailleurs en droit de poser la question du caractère européen de ces îles grecques situées au large de la côte turque. *Politiquement*, on peut les considérer comme européennes puisqu'elles appartiennent à un État européen tout comme sur le plan institutionnel dans la mesure où la Grèce est de surcroît un État membre de l'Union. Cela n'empêche pas qu'elles soient *géographiquement* asiatiques, puisque la limite conventionnelle entre les deux continents passe à travers la mer Egée, laissant notamment Lesbos, Chios et les Sporades en Asie (fig. 1). Dans l'absolu, les îles grecques de l'ancienne Asie mineure ne sont donc pas très différentes à cet égard des archipels ibériques d'Atlantique et même des départements français d'Outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion), aussi incongru que cela puisse paraître à un géographe.

En réalité, on s'en doute, la question du caractère européen ou non de la Turquie excède largement les enjeux de géographie pure. S'interroger sur la nature européenne de la Turquie ne s'explique pas simplement par le plaisir

de débattre de la pertinence de la définition des limites des différents continents. Derrière cette interpellation apparemment anodine se cache en effet toute une interrogation sur la culture : ce pays se rattache-t-il à l'Europe par son histoire et sa civilisation ? C'est donc bien davantage, vu les circonstances, une façon d'instiller le doute sur la recevabilité même de la candidature turque, c'est une façon de suggérer qu'elle n'est même pas européenne : au-delà du bras de mer se profile donc un... bras de fer. On tire ainsi souvent argument du site choisi par le père de la Turquie « moderne », Mustapha Kemal Atatürk, chef d'État de 1931 à 1938, pour y installer sa nouvelle capitale, Ankara : délibérément au cœur de l'Anatolie, abandonnant les rives du Bosphore et plaçant clairement le centre de commandement du pays en Asie. En semblant faire de la géographie un préalable, la question des contours du continent européen est donc un peu... limite.

En l'occurrence, la géographie est donc loin d'être neutre, anecdotique, ou un peu trop académique, qui laisserait gloser, à l'ancienne, les géographes sur des objets aussi vains que la délimitation des continents. Insistons au contraire sur la forme d'instrumentalisation de la géographie que manifeste ce débat, comme souvent lorsqu'il s'agit de marquer une différence culturelle (Lamaison, 1994). Définir les limites géographiques de l'Europe n'apparaît plus dès lors comme un exercice purement conventionnel. On l'avait déjà vu avec l'Oural, une autre limite du continent européen : derrière le choix d'un simple massif hercynien aux formes émoussées et de modeste altitude – on n'y dépasse qu'exceptionnellement les 1 500 m –, on flaire un choix quelque peu artificiel, le « coup » idéologique Pierre le Grand, tsar de toutes les Russies, désireux au début du XVIII^e siècle de proclamer le caractère européen (la culture occidentale, les Lumières, la chrétienté) que beaucoup refusaient de reconnaître à son pays, en convoquant à cette fin le géographe Tatychtev pour ériger en borne une « barrière » à vrai dire bien « peu farouche » (Lévy, 1997).

Dans le cas de la Turquie, ce sont bien entendu les adversaires de son entrée dans l'Union qui mobilisent la géographie en en faisant une question de principe, car même si ce n'est pas la raison réelle de leur hostilité, l'argument géographique semble imparable. Ce recours à la géographie est du reste d'autant plus décisif qu'il se manifeste chez des personnalités fort éminentes. Ainsi, Valéry Giscard d'Estaing, qui fut le président de la République française mais aussi de la Convention chargée de rédiger le projet de Traité constitutionnel pour l'Union européenne, a-t-il invoqué la géographie en 2002 dans une tribune du quotidien *Le Monde* pour rejeter la demande d'adhésion de la Turquie. Cette intervention a tellement surpris que la très sérieuse revue *Pouvoirs Locaux* publiée par l'Institut (français) de la décentralisation qui faisait paraître à l'époque une série d'analyses tournant gentiment en dérision dans une rubrique « sarcasme » des mots-clés de l'aménagement du territoire un peu trop galvaudés, a introduit, lorsqu'il

s'est agi de traiter le vocabulaire de l'Union européenne, le mot « Occident » utilisé par l'ancien Président pour émettre ses réserves sur la Turquie. Il fut facile de railler le Président Giscard d'Estaing en ces termes (Baudelle, 2003) :

« Occident

Curieux d'Estaing

(...) La Turquie frappe toujours à notre porte, mais un grand dirigeant d'Occident, féru d'histoire et de géographie, en a fait sa tête de Turc et ne veut pas qu'elle Vienne. Côté turc, on estime sans doute qu'un antioxydant pourrait lui rafraîchir la mémoire et réorienter sa position. Ankara pensait en effet que son entrée serait ottomatique, alors que c'est un vrai chemin de croix qui s'annonce. Nulle croisade en vue toutefois, car malgré sa foi en son destin l'ancien président n'est peut-être pas prêt à mourir pour l'Occident (*occido, is, ere* : mourir). »

B. L'Europe nous vient... d'Asie

L'argument géographique doit cependant être pris au sérieux, en se demandant d'où vient le terme *Europe* et sur quoi se fonde la distinction avec le continent voisin. Dans un texte d'une grande érudition, l'historien Pierre Brulé (2004) rappelle que la distinction remonte aux Grecs du 1^{er} millénaire avant notre ère, qui ont inventé l'Europe en la baptisant : *Eury* (« large »), *ôps* (« œil », c'est-à-dire « vue », et par conséquent « visage »), autrement dit « large visage », et donc « beau visage », en l'occurrence celui d'une belle nymphe, *Europè*, qui apparaît pour la première fois dans la littérature occidentale dans *L'Illiade* où Zeus tombe follement amoureux de la belle : « je n'ai jamais ressenti ça », dit-il. Or, paradoxalement, *Europè* était asiatique puisque fille de Phoinix, éponyme des Phéniciens, peuple du Proche Orient... Le géographe Hérodote confirme : « il est certain qu'*Europè* était originaire d'Asie ». On peut du reste s'étonner qu'elle ait pu donner son nom à l'Europe « alors qu'elle ne vint jamais dans ce pays que les Grecs appellent aujourd'hui l'Europe » (Hérodote), mais c'est parce qu'elle a été enlevée : Zeus se transforme en taureau pour mieux séduire la belle *Europè* et commettre un « rapt érotique », l'emmenant sur son dos pour traverser la mer à la nage, le Bosphore, soit « le passage de la vache », et l'amener en Crète – qu'Hérodote plaçait donc... en Asie. On voit donc que l'interrogation « d'où vient l'Europe » est une question d'autant plus... vache que la réponse étymologique et mythologique ne nous avance guère, puisqu'en somme l'Europe... vient d'Asie ! Cette origine asiatique fait que les partisans du refus de la Turquie sur une base géographique se trouvent pris à leur propre piège... Remarquons, au passage (sic), qu'on ne s'est guère interrogé sur le caractère européen de Chypre, très orientale et tout à fait asiatique sur le plan géographique, lors de l'entrée de cet État dans l'Union en mai 2004, il est vrai réduite pour l'heure à la seule partie grecque de l'île suite à l'avis négatif de la communauté grecque

de l'île exprimé lors du referendum organisé par l'ONU juste avant l'élargissement.

On devine donc que la géographie mobilisée à l'encontre de la Turquie comme les polémiques (mot grec...) relatives à son *européanité* traduisent les craintes soulevées par la perspective d'une intégration de ce pays à l'Union européenne. En somme, la Turquie peut-elle vraiment nous rejoindre, au sens propre et figuré, c'est-à-dire se joindre aux États membres de l'Union en parvenant à se hausser jusqu'au niveau d'exigence fixé par la Commission européenne et les États membres ?

II. LES INQUIÉTUDES SOULEVÉES PAR LA CANDIDATURE TURQUE

A. Des arguments d'ordre historique, culturel et démographique

Les lenteurs même du processus d'acceptation de la demande d'adhésion turque montrent le caractère récurrent des inquiétudes qu'elle provoque (Amar, 2005). La candidature de la Turquie n'a en effet été officiellement approuvée par les autorités communautaires qu'après deux refus précédents, une première fois en 1989 essentiellement à cause du non respect des droits de l'homme et de la question chypriote, puis de nouveau en 1997, suscitant alors une immense déception de l'opinion publique turque. La Turquie s'est en effet manifestée très tôt, presque dès la création de la Communauté européenne, en présentant une demande d'association à la CEE dès 1959. L'accord correspondant fut signé en 1963, le président allemand de la Commission européenne déclarant à cette occasion : « La Turquie fait partie de l'Europe ». Les horizons très éloignés mentionnés aujourd'hui pour l'entrée effective du pays dans l'Union—quinze ans au bas mot et plutôt vingt, voire davantage—, peut-être pour rendre cette perspective plus acceptable aux yeux des sceptiques ou des opposants à un tel processus, constituent un autre indice de la méfiance que suscite la demande turque. Ces dates fort lointaines contrastent avec l'entrée exceptionnellement rapide des PECO (pays d'Europe centrale et orientale), moins de quinze ans après la chute des régimes communistes. Certains observateurs « occidentaux » estiment même que la Turquie ne pourra jamais rentrer dans l'Union, alimentant les soupçons des Turcs europhiles. Les Turcs ont pourtant fait le choix de l'Europe de longue date, eux qui siègent à l'OTAN depuis 1952 et au Conseil de l'Europe depuis 1963.

On peut dès lors s'interroger sur les raisons pour lesquelles l'opinion publique « européenne » semble tant redouter l'entrée de la Turquie dans l'Union. Un premier ensemble de causes tient à des aspects historiques, culturels et démographiques qui rendent largement compte du « caractère passionnel » du débat autour de la candidature turque (Akagül, 2006).

L'explication principale est d'abord d'ordre *historique* (fig. 2) : l'hostilité et la défiance occidentales vis-à-vis

des Turcs tout comme les représentations négatives à leur égard remontent aux XVI^e et XVII^e siècles, qu'il s'agisse de la « tête de Turc », de Molière et de son Grand Mamamouchi, de la figure de l'infidèle ou du despote, etc. Il s'agit d'un passif historique lourd à forte portée symbolique dont on aurait tort de sourire et qu'on retrouvait encore voici quinze ans jusque dans les manuels scolaires américains où circulaient des clichés parfois effarants (Gunter, 1991). Ce n'est sans doute pas un hasard si ce sont les Autrichiens, parmi lesquels le souvenir du dernier siège de Vienne (1683) reste vivace, qui se sont opposés le plus énergiquement à l'acceptation de la candidature turque. Sylvie Goulard, enseignante au Collège d'Europe de Bruges et ancien experte détachée à la Commission comme conseillère du président, s'est ainsi farouchement opposée à l'entrée de la Turquie dans un ouvrage faisant référence à Venise, censée avoir été coupable de complaisance envers les Ottomans (Goulard, 2004). À ses yeux, le gouffre est tel que l'acceptation de la candidature turque est une véritable « extravagance » car « ni 15 ans, ni 150 ans de négociations ne suffiront à faire de la Turquie un pays européen » (Goulard, 2005).

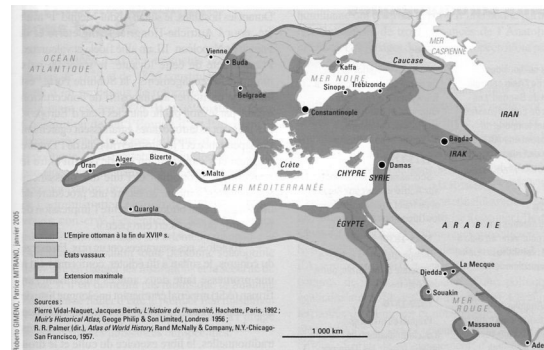


Figure 2. L'Empire ottoman

La *religion* est le second obstacle le plus fréquemment évoqué, une carte de la proportion de musulmans par État pouvant donner le sentiment d'une Europe cernée par les croyants de cette confession (fig. 3). Or, la chrétienté serait constitutive de l'identité et de l'histoire européennes (Carbonell *et al.*, 1999), comme l'ont montré les demandes d'inscription de cet héritage dans le projet de Traité constitutionnel formulées par la Pologne et l'Espagne. Cette revendication trouve une expression encore plus aboutie dans l'idée d'un « club chrétien », exprimée en des termes très clairs par le président de la jeune république lituanienne en octobre 2005 : « La religion, en Turquie, est une force importante qui, que cela plaise ou non, diffère de la chrétienté ». Poursuivant, le président s'est déclaré plus favorable à l'entrée de l'Ukraine « car je sens qu'elle est plus proche de l'Europe que la Turquie ». Cette argumentation a le tort de négliger aussi bien l'existence d'un Islam européen autochtone dans les Balkans—même si c'est un héritage de « l'occupation » ottomane—que la diversité religieuse propre à la Turquie où vivent des minorités de confession non musulmane (Colin, 2005).

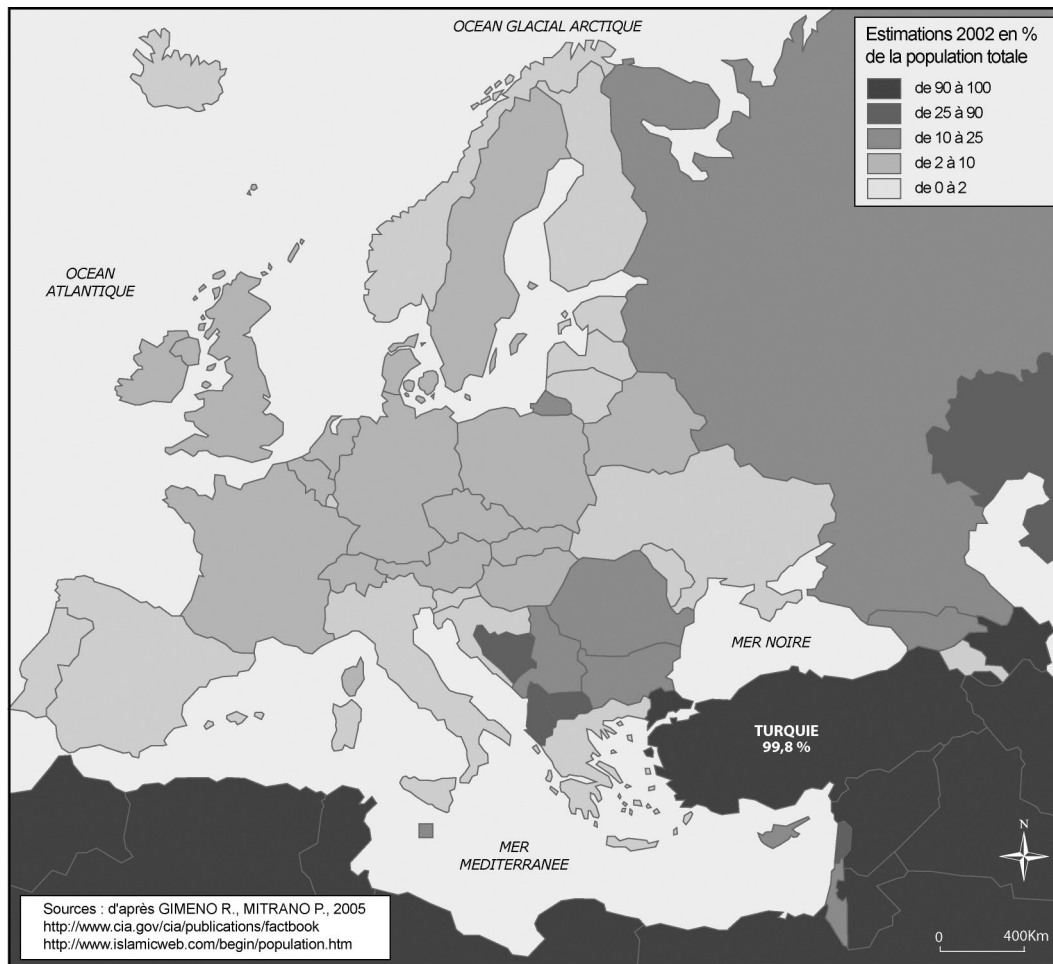


Figure 3. Proportion de musulmans dans la population

On observera que personne n'a fait état de l'appartenance majoritaire des populations grecques, roumaines et bulgares à la religion orthodoxe lors de leurs candidatures respectives. La référence au culte est d'autant plus inattendue dans le cas de la Turquie que celle-ci est un État laïc, et sans doute même l'un des États du monde les plus strictement attachés à la laïcité depuis la modernisation fulgurante impulsée par le système kémaliste dont se réclament toujours les gouvernements turcs. La laïcisation et l'occidentalisation radicales du régime kémaliste seraient la preuve de l'aspiration de la Turquie à l'Europe. La rupture kémaliste n'est pas sans rappeler le Japon de l'ère Meiji qui s'est brutalement tourné vers l'Occident à partir de 1868, les deux pays puisant d'ailleurs une large partie de leur inspiration modernisatrice en Allemagne. Toujours est-il que présenter la Turquie comme un État musulman n'a pas de sens en raison même de sa pointilleuse neutralité religieuse. Les mesures prises par le régime d'Atatürk sur ce plan ont été particulièrement poussées : séparation de l'Église et de l'État, suppression des écoles, des tribunaux et des ordres religieux, interdiction de la polygamie, du voile et du turban, obligation du mariage civil, édicton d'un nouveau code civil et pénal, reconnaissance des minorités religieuses, substitution de la graphie latine à

l'alphabet arabe, etc. La culture laïque fait tellement partie de l'identité nationale que l'actuel Premier ministre, Recep Tayyip Erdoğan, membre de l'AKP, parti dit « islamiste modéré », s'est rangé sous la bannière du « Père des Turcs » en rappelant la neutralité de l'État et en se plaçant ostensiblement sous les auspices bienveillants de Kemal et de l'armée, garante sourcilieuse de l'héritage laïc et même gardienne vigilante de son respect. L'AKP est donc devenu, si l'on veut bien accepter la comparaison, l'équivalent d'un parti chrétien-démocrate. Cette mutation interne du parti au pouvoir n'est toutefois intervenue qu'après que se sont manifestés les indices d'un certain raidissement observable à la suppression du vin sur les tables officielles – l'alcool est à présent de nouveau servi – et à un commencement de débat sur le port du voile islamique. Sans que ce revirement lui soit lié, l'adhésion à l'Union européenne constitue un objectif prioritaire aux yeux de l'AKP comme à ceux d'Erdoğan. Ce dernier a été accusé d'hypocrisie par certains de ses anciens partisans et électeurs, mais son revirement post-électoral souligne l'ancrage européen de la Turquie contemporaine et démontre l'absence d'antagonisme entre Islam et Europe.

La *démographie* constitue une autre source d'inquiétude fréquente. En entrant dans l'Union, la Turquie (73

millions d'h. en 2003) en deviendrait en effet le second État le plus peuplé après l'Allemagne. Surtout, les chiffres d'évolution démographique respective de ces deux poids lourds démographiques dessinent des courbes en ciseaux de sorte que la Turquie, qui devrait être forte de 82 millions d'habitants en 2015 et de 89 millions en 2025, s'érigerait facilement au premier rang des États membres. Outre sa valeur symbolique, cette situation aurait aussi une portée politique dans l'hypothèse, probable, de l'adoption par le Parlement européen du vote à la majorité qualifiée fondé sur le poids démographique relatif de chaque État, d'autant que ce système s'accompagnerait pour les autres grands pays de l'obligation de céder des voix pour éviter un nombre total de députés trop élevé tout en garantissant un minimum de représentants aux petites nations (Flaesch-Mougin, 2006). Il faut cependant remarquer que l'indice synthétique de fécondité de la population turque a fortement baissé (2,4) et qu'il va continuer à chuter. Cela dit, comme la population du pays est encore jeune et que l'espérance de vie ne cesse de progresser, le solde naturel et le rythme de la croissance restent élevés.

Cette croissance démographique explique la peur d'une « invasion » migratoire. La communauté turque vivant en Europe occidentale est déjà très importante (fig. 4). La Belgique compte d'ailleurs la quatrième communauté turque d'Europe, les Turcs formant la troisième communauté étrangère du pays après les Italiens et les Marocains. Logiquement, en cas d'entrée de la Turquie dans l'Union européenne, la présence turque devrait

s'accroître à mesure que la liberté de circulation et d'installation leur serait progressivement acquise (Hanf et Dengler, 2006). Cette présence s'affirmerait d'autant mieux que la Turquie serait le principal réservoir de main-d'œuvre d'une Europe vieillissante, les Pays d'Europe centrale et orientale (PECO), très vieillissés, ne pouvant constituer une zone de départ très importante. Le nombre de ressortissants turcs augmenterait d'autant plus que les retours au pays sont de moins en moins fréquents. Des enquêtes récurrentes conduites en France sur l'intégration des populations immigrées et notamment des femmes montrent que celle-ci s'effectue honorablement sauf dans la communauté turque. On peut penser que, dans le cas de la France, cela tient au caractère plus récent de ce flux migratoire par rapport à d'autres ainsi qu'au fait que les populations de nationalité turque présentes sur le sol français sont généralement originaires des régions les plus archaïques de Turquie, c'est-à-dire du Sud-Est, à majorité kurde.

C'est sans doute la raison pour laquelle on voit aussi surgir des arguments d'ordre *culturel* : la *coutume* serait même pire que la religion. En dépit d'une législation moderniste et de la construction d'un État laïc ayant fait très tôt sa place aux femmes en leur accordant le droit de vote dès 1934 et en permettant l'élection de députés féminins dès 1935, le statut réel de la femme turque reste mitigé : polygamie et mariages religieux persistent chez les populations rurales des régions sud-orientales reculées, souvent kurdes ; viols et violences conjugales ne sont guère sanctionnés puisqu'on qualifie simplement

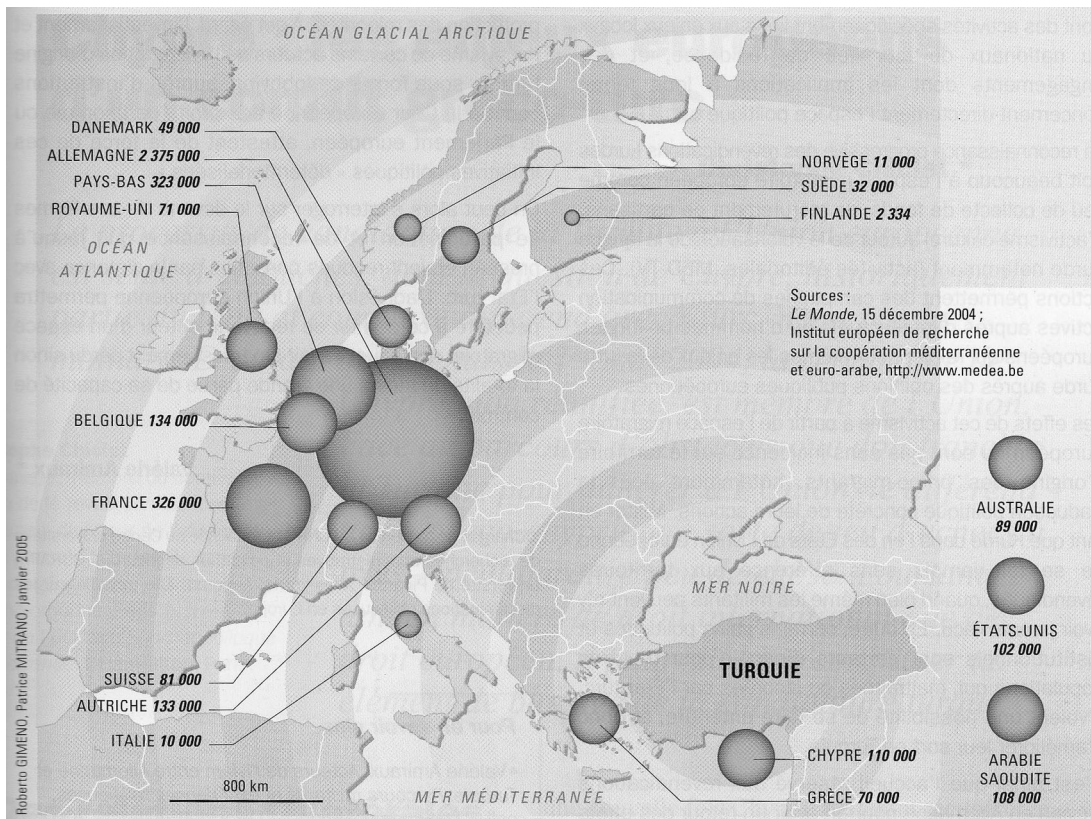


Figure 4. Les Turcs en Europe occidentale

ces dernières d'attaque contre « la décence publique et l'ordre familial » ; les femmes demeurent privées du droit d'héritage ; les crimes d'honneur commis contre les femmes n'ont pas disparu ; etc. En 2004 encore, le Parlement turc a tenté de faire définir l'adultère féminin comme un délit, provoquant des manifestations hostiles en Europe comme en Turquie qui incitèrent rapidement Erdoğan à faire retirer l'amendement en question.

B. Les obstacles de nature économique et politique

D'autres argumentaires sont encore mobilisés, qui portent sur les caractères économiques et politiques de la Turquie contemporaine (Insel, 1999), à commencer par son *moindre développement* : ce pays serait économiquement très en retard et d'une grande pauvreté. En réalité, d'après les chiffres de la Banque mondiale, le PIB/tête de la Turquie s'élevait en 2005 à 5 004 \$ contre 4 563 \$ en Roumanie et 3 461 \$ en Bulgarie, les différences de revenus étant du même ordre : 4 710 \$ en Turquie contre 3 830 \$ en Roumanie et 3 450 \$ en Bulgarie. L'idée selon laquelle les produits turcs inonderaient les marchés européens dès son adhésion est tout aussi fautive dans la mesure où ce devrait déjà être le cas depuis qu'une union douanière associe la Turquie à l'espace communautaire. En revanche, les simulations réalisées montrent le coût considérable que représenterait pour l'Union l'intégration de la Turquie en raison de son importance démographique et, surtout, de son agriculture retardataire. Le budget nécessaire est évalué à celui mobilisé pour intégrer les huit nouveaux PECO de 2004 (Vérez, Chaponnière 2005). D'où l'image du fardeau, voire d'un poids mort impossible à supporter, sinon d'un risque mortel pour le projet communautaire (Goulard, 2005).

Enfin, d'autres motifs de rejet sont avancés, d'ordre *social* –tels que le travail persistant des enfants, et notamment des filles– ou *géopolitiques* : si l'on intègre la Turquie en effet, où cela va-t-il nous mener ? Faudra-t-il, après, accepter l'Irak, un éventuel Kurdistan indépendant, la Géorgie, l'Arménie ? Qu'aurait à y gagner une Europe qui a déjà fort à faire avec l'ex-Yougoslavie, la Macédoine et même l'Albanie ? En somme –retour à la géographie–, si la Turquie rentre dans l'Europe, où s'arrêtera-t-on ? À quand le Caucase ou l'Asie centrale ? On redoute ainsi le scénario en « *jeu de dominos* » qu'évoque le géographe Jean-François Drevet, celui d'une extension mécanique de l'Union européenne, de proche en proche, apparemment indéfinie. Ne doit-on pas admettre pourtant, avec l'ancien ministre allemand des Affaires étrangères Joschka Fischer, que « l'Europe devra bien s'arrêter quelque part » ? Plus que tout autre État, la Turquie obligerait ainsi, par la valeur symbolique de la possible entrée d'un très grand État musulman, essentiellement asiatique, en retard de développement et longtemps opposé aux États « européens » au temps de la puissance ottomane, à s'interroger sur les limites de l'Union : *jusqu'où va l'Europe ?*

On pourrait encore allonger la liste des possibles points d'achoppement. La question de *Chypre* n'est pas le moindre, cet État n'étant toujours pas reconnu par la Turquie. L'île est divisée depuis l'invasion turque intervenue en 1974 suite à un coup d'État grec. Le referendum organisé dans le cadre du plan Annan de règlement du conflit en avril 2004, soit une semaine avant l'adhésion de Chypre, a donné un résultat qui était hélas facile à prévoir : les Turcs chypriotes ont dit oui (« *evet* ») tandis que les Grecs de l'île, majoritaires, ont dit non (« *to* »). La position des Grecs non chypriotes a toutefois tendance à s'éloigner de celle de leurs concitoyens. L'État grec s'est d'ailleurs officiellement prononcé en faveur de l'adhésion de la Turquie, décision essentielle dans la mesure où la règle de l'unanimité des États membres reste en vigueur pour tout élargissement.

La question de la *minorité kurde* n'est pas moins fréquemment évoquée à propos des droits des minorités auxquels l'Union européenne attache beaucoup de prix. Mais c'est le problème de la reconnaissance du *génocide arménien* qui est le plus sensible, l'immense majorité des Turcs se refusant à l'admettre. En 2005, un ministre bruxellois d'origine turque, Emir Kir, a même été condamné pour avoir tenu des propos considérés comme révisionnistes par la justice, l'État belge ayant officiellement considéré qu'il y a eu génocide. La diaspora d'origine arménienne vivant dans l'Union européenne manifeste quant à elle régulièrement son hostilité à l'intégration de la Turquie tant que cette dernière n'aura pas reconnu le génocide. Les Turcs, pour leur part, estiment qu'il n'y a pas eu volonté systématique de destruction d'un peuple qui était seulement perçu comme traître à la nation turque, comme un ennemi de l'intérieur, cette théorie du complot international antiturc restant vivace aujourd'hui. Ils ajoutent que de toute manière ces événements se sont produits avant l'instauration de la République, de sorte que ce régime ne peut être tenu pour responsable. Enfin, ils considèrent que cette minorité est à l'heure actuelle parfaitement reconnue, l'actuel gouvernement comptant même des secrétaires d'État arméniens en son sein.

Enfin, l'ultime procès fait à la Turquie concerne l'état de la *démocratie* dans un pays où les droits de l'homme ne sont pas toujours respectés, la torture ayant encore cours et les prisonniers politiques n'ayant pas disparu. Outre le respect médiocre des minorités –et notamment de la liberté d'expression des Kurdes–, on déplore la place omniprésente et envahissante de l'armée dans la vie publique, un certain arbitraire politique et la conception ethnique de la nation turque considérée comme homogène sur ce plan.

Que faut-il penser de ce faisceau d'arguments tour à tour avancés à l'encontre de la Turquie pour en dénoncer le caractère non européen ? À vrai dire, comme le dit Denis Retaillé (1997), pareil inventaire fait un peu figure de « brocante dans laquelle tous les choix sont permis selon l'humeur ou le besoin ».

Avant d'évaluer la valeur de ces critiques et le bien-fondé

de ces avertissements, il convient naturellement de s'intéresser aussi à l'opinion des principaux intéressés.

III. LE POINT DE VUE DES TURCS

A. Une aspiration précoce à l'Europe

Reste à savoir en effet si les Turcs eux-mêmes ont envie ou non de voir leur pays rentrer dans l'Union européenne. Un sondage de 2005 a donné une réponse largement favorable, à 70%. L'ampleur du score cache cependant la fragilité et l'instabilité d'un résultat qui oscille certes régulièrement autour de ces valeurs (Visier, 2006) mais reste très sensible aux signes de défiance ou de reconnaissance adressés à une opinion à l'identité nationale affirmée, les europhiles turcs devant d'ailleurs affronter une sensibilité europhobe (Yazmaci et Özkaya, 2005). Cette division entre partisans et adversaires de l'Europe reflète la vision très contradictoire qu'ont les Turcs de ce continent, perception que l'analyse des manuels scolaires turcs de géographie et d'histoire conduite par l'historien Etienne Copeaux (Copeaux, 2000 et 1997) permet de comprendre. L'auteur observe que parmi toutes les régions ayant appartenu à la souveraineté turque figurant dans son corpus de manuels de classe parus en Turquie depuis 1931, la péninsule balkanique est de loin la plus couramment représentée sous des titres évoquant le plus souvent « L'Europe ottomane ». Pour les Ottomans, les Balkans formaient la *Roumélie* (*Rum eli*), le pays des Romains, c'est-à-dire les Byzantins héritiers de l'Empire romain. Les Balkans furent en effet longtemps perçus comme un ailleurs, opposé à l'Anatolie, cœur de la nation turque. Mais ensuite, avec l'extension de l'empire ottoman et l'intégration forte des terres balkaniques au territoire impérial du XVI^e siècle au début du XX^e, s'est imposée la perception d'un ensemble balkano-anatolien formant un tout indissociable.

Les Turcs ont depuis adopté la vision « occidentale », parlant même parfois à leur tour de « Turquie d'Europe » et de « Turquie d'Asie ». La surreprésentation des « terres européennes de l'Empire ottoman » sert d'ailleurs autant le projet de montrer, non sans nostalgie pour l'ancienne puissance ottomane, que l'Europe fut turque, mais surtout qu'en conséquence la Turquie fait partie de l'Europe. « La longue présence turque à l'ouest de la mer Egée pourrait servir le désir, aujourd'hui, de mettre en valeur l'appartenance de la Turquie à l'Europe, dans le cadre de ses tentatives de séduction de l'Union européenne », écrit E. Copeaux (2000).

L'histoire de la Turquie témoigne au demeurant d'un effort séculaire pour se rapprocher du modèle européen. Déjà au XVIII^e siècle les souverains ottomans étaient fascinés par l'Europe et se présentaient, grâce au legs de Byzance, comme les héritiers des empereurs romains ! Les premières mesures significatives cherchant à rapprocher le droit ottoman de ce modèle remontent à 1839. Le point d'orgue de ce processus a bien entendu été la modernisation kémaliste qui, pour avoir singulièrement

accélééré et amplifié le processus, s'inscrit néanmoins dans une continuité historique. Dans la Turquie actuelle, l'adjectif « européen » a d'ailleurs une dimension très positive et la correspondance est très forte aux yeux des Turcs avec la modernité : être moderne, c'est être européen et réciproquement. La confusion entre les termes « Europe » et « Occident » est telle que les États-Unis sont volontiers cités par les Turcs parmi les pays « européens » (Tolan *et al.*, 1999) ! L'objectif ultime du projet d'Atatürk était d'ailleurs de prendre place en Occident. La candidature turque à l'entrée dans l'Union européenne est donc l'aboutissement logique de ce processus de longue durée (Turunç, 2001). À bien des égards, leur présence dans l'Union leur apparaît donc comme « une évidence » (Visier, 2006).

Cet attachement déclaré à l'idéal européen ne va cependant pas sans ambiguïtés dans la mesure où l'idéologie kémaliste, toujours aussi puissante dans le pays, est une idéologie nationaliste dans laquelle le système scolaire est désigné comme l'instance où doit se forger le sentiment national par l'illustration de la supériorité du peuple turc : « Turc, sois fier ! ». L'histoire turque véhiculée par l'idéologie scolaire ne comporte ainsi que des figures de héros victorieux, d'Attila à Atatürk en passant par Gengis Khan. La carte des régions passées sous domination turque à un moment ou à un autre de leur histoire (fig. 5) se signale par l'extraordinaire étendue de la puissance turque. S'impose ainsi l'image d'une nation s'étant déployée sur trois continents, figure qui, soit dit au passage, pourrait être exploitée par les adversaires d'une Turquie européenne...

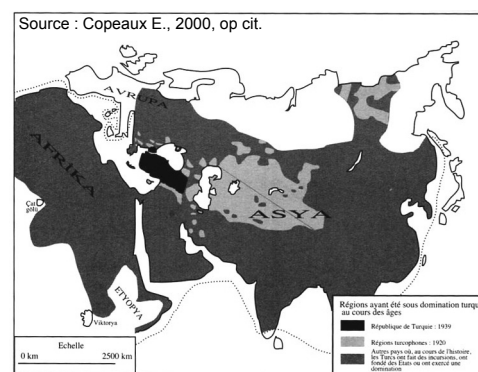


Figure 5. Les régions ayant été sous domination turque au cours de l'histoire

B. Des racines asiatiques : l'ambivalence turque

Selon l'historiographie scolaire en effet, le berceau de la nation turque est... asiatique. Depuis Atatürk, tout ce qui vient de Haute Asie est turc comme le suggère la carte des migrations depuis l'Asie centrale (fig. 6). Ce berceau turco-mongol est avéré, au point que le mot « chemin » par exemple est le même en turc et en coréen, autre peuple d'origine mongole, ce qui, à vrai dire, commence à faire un peu loin de l'Europe... Mais l'histoire turque officielle considère comme turcs non

seulement les Turco-mongols mais également tous les peuples ayant migré depuis le cœur de l'Asie : les Scythes, les Hittites, les Tatars, les Bulgares, les Huns –les livres évoquant « l'empire turc des Huns en Europe »– et même les Magyars si bien que les Turcs considèrent les Hongrois comme leurs frères alors que ces derniers les détestent à cause du souvenir de l'occupation ottomane ! Cette question des origines autoproclamées de la nation turque, qui pourrait prêter à sourire, n'est pas anodine car à l'heure actuelle la république turque reste indissociable du kémalisme, au point qu'on ne peut critiquer le discours kémaliste sans être accusé de vouloir déstabiliser le régime républicain. Or, cette vision « panturque » héritée de l'idéologie fondatrice de la Turquie moderne n'a cessé de se renforcer depuis une quinzaine d'années, de sorte que l'élève turc s'identifie plus que jamais aux grands empires turcs asiatiques. À ce compte là, l'Europe ne saurait plus apparaître dans l'imagerie populaire et l'imaginaire national que comme une marge, simple point d'arrivée ultime de migrations, bref, comme une périphérie par rapport au centre de gravité déclaré du peuple turc, surtout évoquée à propos de la période glorieuse où leurs vaillants ancêtres étaient aux portes de Vienne...

Ces représentations du monde turc sont d'autant plus prégnantes qu'elles sont relayées par divers médias. La presse publie ainsi des cartes des régions turcophones, particulièrement étendues dans toute l'Asie centrale où elle est la langue officielle de plusieurs États (Azerbaïdjan, Turkménistan, Ouzbékistan, Kazakhstan, Kirghizistan) (Breton, 2004). Depuis la chute de l'Union soviétique, la Turquie entretient d'ailleurs d'étroites relations culturelles avec ces États turcophones et musulmans où son prestige est considérable.

À la différence du kémalisme qu'on peut considérer comme une idéologie autant de droite –par son nationalisme exacerbé– que de gauche –par sa laïcité et son affirmation du droit des femmes–, une autre idéologie nationaliste,

dite « turco-islamique », celle-là clairement véhiculée par la droite islamiste et/ou conservatrice (Tolan *et al.*, 1999), fait de l'islam un élément majeur de la nation turque, à tel point que seuls seraient restés turcs à ses yeux les peuples demeurés de religion musulmane. Cette vision oppose ainsi clairement les Tatars de Kazan –les ennemis du tsar Ivan le Terrible dans l'historiographie russe– qui ont conservé leur langue et leur culture aux Hongrois devenus chrétiens... Ainsi, « le regard (...) sur l'Europe dévoile un paradoxe : l'Occident est d'une part l'Autre idéalisé qu'on doit suivre comme modèle, notamment lorsqu'il s'agit de moderniser le pays, d'autre part, il est l'autre –l'ennemi provenant de l'histoire », de sorte que « l'Europe n'est pas l'objet d'une admiration sans réserves, mais plutôt d'une perception ambiguë » (Tolan *et al.*, 1999).

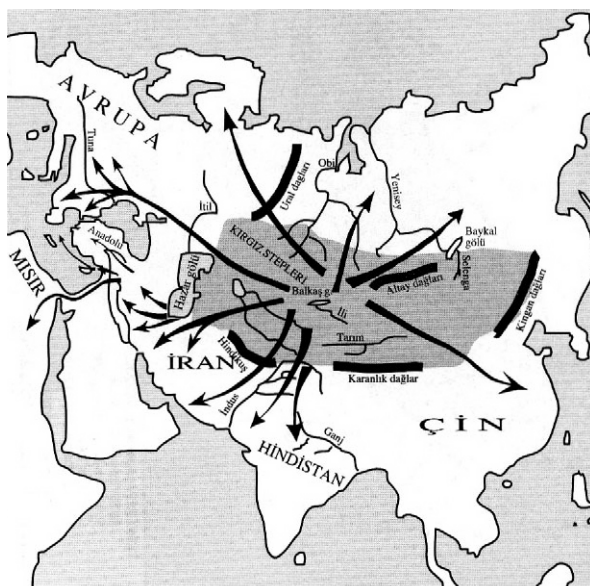
On voit donc que la Turquie, placée « entre Orient et Occident », « s'affiche à la fois comme occidentale et orientale » (Bazin, 1995). Le regard sur l'Europe porté par les Turcs est plein de contradictions : elle est pour eux tout à la fois objet de désir et de rejet, de construction de l'identité (la modernité kémaliste) autant que de l'altérité (le Chrétien non turc). L'Europe se situe « entre horizon enviable et ailleurs menaçant », engendrant en Turquie ce qu'on a pu appeler « les ambiguïtés de l'évidence » (Visier, 2006). Aussi l'opinion publique turque se sent-elle *de facto* européenne mais aussi asiatique, de façon inextricable, de sorte que l'adhésion éventuelle de la Turquie à l'Union européenne ne signifierait nullement le refoulement ou la négation de son identité asiatique, qui excède largement sa position proche-orientale. C'est pourquoi les débats ont été si vifs après la publication d'un manuel expérimental de géographie pour le lycée directement calqué sur une publication d'origine française : quel ne fut pas le scandale lorsqu'on y découvrit une carte de géographie culturelle reproduite telle quelle, qui opposait grossièrement le monde européen au monde musulman –où la Turquie était entièrement rangée, naturellement–, comme si l'appartenance à l'Europe et à l'Islam étaient incompatibles !

En fait, la candidature turque nous trouble parce qu'elle nous oblige à reconsidérer notre propre identité et à nous interroger sur le projet européen dans son ensemble. C'est pourquoi la sollicitation d'une Turquie regardant vers une Europe à laquelle elle aspire nous concerne au plus haut point.

IV. UNE CANDIDATURE QUI NOUS REGARDE

A. L'Europe : une question de valeurs et non de limites

Se demander si les Turcs sont des Européens revient en effet à poser la question : « qu'est-ce que l'Europe ? ». La question a d'autant plus de sens que, comme l'indique la néerlandaise Virginie Mamadouh (2001), l'Union européenne n'a pas de limites *a priori* dans la mesure



Source : Copeaux E., 2000, op. cit.

Figure 6. Les migrations turques

où elle ne se définit pas par un caractère extérieur ou une frontière donnée, mais par ses liens internes et des propriétés qui permettent de dire, comme l'affirme également D. Retaillé (1997) : « c'est cela l'Europe ».

À la question de savoir si la Turquie est européenne et plus largement de connaître les bornes de l'Europe, la réponse obéit en effet à une règle simple : ont vocation à rejoindre l'Union européenne tous les États qui adhèrent au modèle « européen » de construction communautaire. Adhérer à ce projet, c'est respecter ses valeurs de paix, de liberté, de justice et de démocratie, en observer les règles et en poursuivre les objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale. Des sanctions peuvent être prises à l'encontre des États-membres qui ne respecteraient plus ces impératifs –jusqu'à leur exclusion de l'Union.

Quant aux candidats, il leur faut donc réaliser ce qu'on appelle la transposition de l'acquis communautaire dans leur droit national, à savoir les milliers de pages de règles communes aux 25 –et prochainement aux 27 pays membres– et qui s'appliquent à tous. Que le pays soit musulman ou situé hors du continent européen n'y change *a priori* rien pourvu qu'il adhère aux règles de l'Europe. Décider si la Turquie est « européenne » ou pas n'est donc *pas ici une question de géographie mais de valeurs*. C'est bien pourquoi la Croatie, toute catholique et « européenne » qu'elle puisse être d'un point de vue de géographie pure, a essuyé un premier refus en 2005 pour cause de non observation des règles relatives aux criminels de guerre.

B. Les mêmes règles pour tous

La Turquie suit donc le même processus que tous les États membres et autres candidats (Lannon et Lebullenger, 2006). L'Union européenne conclut en effet différents types d'accord dans le cadre de sa politique « de voisinage » : des accords de *partenariat* et de *coopération* à fonction surtout commerciale pour les pays n'ayant pas pour le moment vocation à se porter candidats, telles que les anciennes Républiques soviétiques, et des accords de *stabilité* et d'*association* avec ce qu'il est convenu d'appeler les « candidats potentiels ». L'accord d'association signé par la Turquie en 1963 ne lui ouvrait donc pas de réelle perspective d'adhésion (Amar, 2005). Il est donc faux de dire que les Turcs attendent le feu vert depuis cette date. S'ils souhaitent adhérer, les pays bénéficiant de tels accords doivent demander une évolution du type d'accord signé avec l'Union. C'est ce qu'a fait la Turquie en 1987 en déposant une demande d'adhésion. D'autres États actuellement associés, tels que la Suisse ou la Norvège, pourraient demander à bénéficier d'une telle avancée.

L'Union européenne ayant désormais accepté la candidature de la Turquie, son examen sera soumis aux exigences correspondantes, de la même façon, ni plus, ni moins, que n'importe quel autre État désireux de voir conclure positivement sa demande. La Roumanie et la Bulgarie ont ainsi échappé de peu à un report d'un an,

au 1^{er} janvier 2008, de leur intégration, faute de respecter un certain nombre de conditions relatives, notamment, à la lutte contre la corruption. Comme tout État candidat à l'élargissement, la Turquie devra donc satisfaire aux « critères de Copenhague » édictés en 1993 et dont elle est encore fort éloignée sur bien des points (Lannon et Lebullenger, 2006) : démocratie, État de droit, respect des droits de l'homme –les rapports de l'Union européenne sur les avancées de la candidature turque restant mitigés sur ce point–, liberté d'expression –qui reste à améliorer–, justice indépendante –alors qu'elle reste encore de fait soumise au contrôle des militaires–, armée soumise au pouvoir civil, lutte contre les mafias, mise aux normes d'un appareil statistique encore trop souvent manipulé –notamment les chiffres du chômage–, respect du droit syndical, suppression de la corruption, etc. Or, une administration corrompue se dit en turc *alla turca* tandis que l'expression *alla franca*, c'est-à-dire à la franque, autrement dit à l'occidentale ou à l'europpéenne, désigne une gestion intègre et efficace, de même que le stéréotype à l'égard des Européens en vigueur chez les Turcs en fait des personnes respectueuses des règles et des lois (Tolan *et al.*, 1999)... À ces critères de droit, Copenhague ajoute des critères de type économique tels qu'une économie de marché viable et la souscription à l'ensemble des objectifs de l'Union politique, économique et monétaire.

La possible intégration de l'Union à la Turquie ne préjuge donc pas de l'entrée d'autres États éventuellement plus éloignés encore du cœur du continent européen. En effet, l'élargissement s'effectue en principe en considérant séparément la candidature de chaque pays en fonction de l'impératif du transfert d'un acquis communautaire qui, du reste, ne cesse de croître, ce qui rend l'intégration toujours plus difficile pour les nouveaux candidats susceptibles de rentrer dans la « file d'attente ».

CONCLUSION

À la question donc de savoir si la Turquie est européenne ou pas et si elle peut en conséquence se joindre à nous, la réponse est simple : si l'on définit l'Europe non pas simplement comme un espace géographique délimité au préalable mais comme une communauté d'États partageant un projet commun fondé sur des valeurs reconnues par chacun, on peut dire que les Turcs seront « européens »... s'ils le veulent bien. En somme, l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne dépendra de sa reconnaissance du modèle européen et de sa volonté de mettre en œuvre l'ensemble des mesures et des réformes nécessaires à son admission. « Être européen implique ainsi d'accepter pleinement ce cadre, non pas comme une contrainte passagère ou un droit d'entrée à acquitter une fois pour toutes, mais bien comme une des modalités essentielles de la vie en commun, des fiançailles au mariage », a-t-on pu écrire (Nolla, 1999). Les réformes d'ores et déjà engagées sont considérables, les années 2002-2003 ayant marqué de nouvelles avancées : nou-

velle Constitution, garanties accordées aux minorités, abrogation de la peine de mort et de la Cour de sûreté de l'État, reconnaissance de la primauté du droit international, renforcement du contrôle civil de l'armée, amélioration de la liberté d'expression, levée de l'état d'urgence au Kurdistan, etc.

Mais la candidature turque suppose aussi un effort du côté de l'opinion des États membres pour surmonter le sentiment d'étrangeté qu'y provoque souvent la référence à ce peuple venu d'Asie et dont se moque une caricature parue dans un quotidien turc (fig. 7). Plus largement, l'intégration de la Turquie suppose d'admettre l'altérité culturelle, en conformité avec la devise de l'Union européenne —« unie dans la diversité »—, et de refuser une approche essentialiste qui ferait de la culture quelque chose de stable et d'étanche (Pérouse, 2004), sachant que l'identité européenne ne saurait être réduite à l'Occident (Coutel, 2005).



Figure 7. « L'homme venu de l'Est » (Emre Ulaş, *Radikal*, 27 septembre 2006)

<http://www.turquieeuropeenne.org/article1505.html>

BIBLIOGRAPHIE

- AKAGÜL D., 2006. « Vertus et limites de l'intégration économique », in LANNON E. & LEBULLENGER J. (dir.), 2006, *Les défis d'une adhésion de la Turquie à l'Union européenne*, op. cit., 225-241.
- AKTAR G., 2004. *Lettre aux turco-sceptiques*, Actes Sud, Arles, 208 p.
- AMAR L., 2005. « Les étapes et les enjeux de la candidature à l'Union européenne », *Questions Internationales*, n° cité, 21-32.
- ANDRIANTSIMBAZOVINA J. & GESLOT C. (coord.), 2005. *Les Communautés et l'Union européenne face aux défis de l'élargissement*, Actes du Colloque de Besançon (17-18 octobre 2002), Travaux de la Commission pour l'étude des communautés européennes (CEDECE), La Documentation Française, Paris, 624 p.
- BAUDELLE G., 2003. « Occident. Curieux d'Estaing », *Pouvoirs Locaux*, vol. 11, n° 57, 148.
- BAUDELLE G., GUY C. (dir.), 2004. *Le projet européen. Histoire, enjeux, prospective*, Coll. Des Sociétés, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 174 p.
- BAZIN M., 1995. « La Turquie : le modèle unitaire en question », in DURAND-DASTES F., MUTIN G. (dir.), *Afrique du Nord, Moyen-Orient, monde indien*, Coll. Géographie Universelle (BRUNET G., dir.), Belin-RECLUS, Paris & Montpellier, 202-219.
- BOZARSLAN H., 2004. *Histoire de la Turquie contemporaine*, La Découverte, Paris, 130 p.
- BRETON R., 2004. *Atlas des langues du monde*, Autrement, Paris, 80 p.
- BRULÉ P., 2004. in BAUDELLE G., GUY C. (dir.), 2004, *Le projet européen*, op. cit., 25-34.
- CARBONELL C.-O. et alii, *Une histoire européenne de l'Europe. Mythes et fondements (des origines au XVIe siècle)*, Privat, Toulouse, 255 p.
- CHABAL P., RAULIN A. de (dir.), 2002. *Les chemins de la Turquie vers l'Europe*, Presses universitaires de l'Artois, Arras, 215 p.
- CHAPONNIERE J.-R., 2004. « L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne », *Futuribles*, n° 303, 23-44.
- CLAVAL P. & TURRI E., 1992. « Les limites de l'Europe », in BASELLI G. (coord.), *Europe, le grand atlas*, Éditions Atlas, Paris, 12-13.
- COLIN J.-P., 2005. « Un pays musulman membre de l'Union européenne ? », *Questions Internationales*, n° cité, 51-57.
- COPEAUX E., 1997. *Espaces et temps de la nation turque. Analyse d'une historiographie nationaliste (1931-1993)*, Coll. Méditerranée, CNRS Editions, Paris, 369 p.
- COPEAUX E., 2000. *Une vision turque du monde à travers les cartes de 1931 à nos jours*, CNRS Editions, Paris, 240 p.
- COUDEL C., 2005. *Orienter l'Europe. La Turquie et nous*, Pleins Feux, Nantes, 79 p.
- DEL PICCHIAR. & HAENEL H. (rapp.), 2005. *Rapport d'information sur la Turquie et l'Union européenne après l'ouverture des négociations*, Sénat, Délégation pour l'Union européenne, Les Rapports du Sénat, n° 135, 78 p.
- DREVET J.F., 2001. *L'élargissement de l'Union européenne, jusqu'où ?*, L'Harmattan, Paris, 353 p.
- DUMONT P. & GEORGEON F. (dir.), 1991. *La Turquie au seuil de l'Europe*, L'Harmattan, Paris, 279 p.
- ELISSALDE B. (dir.), 2006. *Géopolitique de l'Europe*, Coll. Nouveaux continents, Nathan, Paris, 335 p.
- ELMAS B.E., 1998. *Turquie, Europe, une relation ambiguë*, Syllepse, Paris, 240 p.
- FLAESCH-MOUGIN C., 2006. « La Turquie face à l'Union européenne en mutation », in LANNON E., LEBULLENGER J. (dir.), 2006, *Les défis d'une adhésion de la Turquie à l'Union européenne*, op. cit., 3-28.
- GOULARD S., 2004. *Le Grand Turc et la République de Venise*, Fayard, Paris, 141 p.
- GOULARD S., 2005. « Deux mariages et un enterrement », *Libération*, 5 octobre.
- GUNTER M., 1991. « L'image de la Turquie aux États-Unis », in DUMONT P., GEORGEON F. (dir.), 1991, *La Turquie au seuil de l'Europe*, op. cit., 257-267.
- HANF D. & DENGLER P., 2006. « L'adhésion annoncée de la Turquie : les perspectives en matière de libre circulation des personnes », in LANNON E. & LEBULLENGER J. (dir.), 2006, *Les défis d'une*

- adhésion de la Turquie à l'Union européenne, op. cit.*, 187-222.
- HÉRODOTE, 2000. « La Turquie », n° 69, 112 p.
- INSEL A. (dir.), 1999. *La Turquie et l'Europe, une coopération tumultueuse*, Coll. Vara Turcica, L'Harmattan, Paris, 252 p.
- KREISER K., 1991. « La Turquie sur le chemin de l'Europe ? Quelques considérations à propos de la révolution culturelle kémaliste », in DUMONT P. & GEORGEON F. (dir.), 1991, *La Turquie au seuil de l'Europe*, op. cit., 269-278.
- LAMAISON P., 1994. *Atlas de la civilisation occidentale. Généalogie de l'Europe*, Hachette, Paris, 352 p.
- LANNON E. & LEBULLENGER J. (dir.), 2006. *Les défis d'une adhésion de la Turquie à l'Union européenne*, Coll. Rencontres européennes, Bruylant, Bruxelles, 349 p.
- LE MONDE, 2002. « Nos voisins turcs », dossier, 15-16 décembre, VIII p.
- LE MONDE, 2004. « La Turquie, frontière de l'Europe ? », dossier, 15 décembre, VIII p.
- LEVY J., 1997. *Europe. Une géographie*, Coll. Carré Géographie, Hachette, Paris, 287 p.
- LEVY J., 2004. « Une géographie à cultiver pour une Europe à inventer », in BAUELLE G., GUY C. (dir.), 2004, *Le projet européen, op. cit.*, 15-23.
- MAMADOUH V., 2001. « The territoriality of European integration and the territorial features of the European Union : the first 50 years », *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, vol. 92, n° 4, 420-436.
- MARCOU J. & VARDAR D., 2004. « La Turquie aux portes de l'Europe », 31 p. (http://www.notre-europe.asso.fr/article.php?id_article=536&lang=fr)
- NOLLA J.-C., 1999. « La Turquie veut-elle de l'Europe ? », in INSEL A. (dir.), *La Turquie et l'Europe, une coopération tumultueuse*, op. cit., 165-176.
- OCDE, 2005. *Études économiques de l'OCDE : Turquie*, Éd. de l'OCDE, vol. 2004-15, 272 p.
- PEROUSE J.-F., 2004. *La Turquie en marche. Les grandes mutations depuis 1980*, La Martinière, Paris, 384 p.
- PEROUSE J.-F., 2004. « La Turquie est-elle intégrable ? Quelques réflexions sur des frontières de part et d'autre imaginées », in PECOUT G. (dir.), *Penser les frontières de l'Europe du XIX^e au XXI^e siècle*, Editions rue d'Ulm, PUF, Paris, 347-372 (version remaniée sur : <http://www.cairn.info/article.php>).
- PEYRONY J., 2000. « Introduction. L'Europe : des territoires, un territoire », in BAILLY A., FREMONT A. (dir.), *L'Europe et ses États. Une géographie*, La Documentation Française, DATAR, Paris, 5-14.
- QUESTIONS INTERNATIONALES, 2005. « La Turquie et l'Europe », n° 12, 1-91.
- RETAILLÉ D., 1997. *Le monde du géographe*, Presses de Sciences Po, Paris, 285 p.
- ROY O. (dir.), 2004. *La Turquie aujourd'hui. Un pays européen ?*, Coll. Le Tour du sujet, Universalis, Paris, 196 p.
- SELLIER J. & SELLIER A., 2002. *Atlas des peuples d'Orient, Moyen-Orient, Caucase, Asie Centrale*, La Découverte, Paris, 200 p.
- TOLAN B., ÖKTEN N., TÜRKMEN B., « Les représentations turques de l'Europe », in INSEL A. (dir.), *La Turquie et l'Europe, une coopération tumultueuse, op. cit.*, 101-116.
- TURUNÇ G., 2001. *La Turquie aux marches de l'Union européenne*, Coll. Histoire et Perspectives méditerranéennes, L'Harmattan, Paris, 165 p.
- VANER S. (dir.), 2005. *La Turquie*, Fayard & Centre d'études et de recherches internationales (CERI), Paris, 733 p.
- VEREZ J.-C. & CHAPONNIERE J.-R., *Turquie et Union européenne : un défi réciproque*, Ellipses, Paris, 176 p.
- VISIÈRE C., 2006. « Points de vue turcs sur l'Union européenne », in LANNON E. & LEBULLENGER J. (dir.), 2006, *Les défis d'une adhésion de la Turquie à l'Union européenne*, op. cit., 127-153.
- YAZMACI Ü. & ÖZKAYA E., « L'opinion publique turque, entre europhilie et europhobie », *Questions Internationales*, n° cité, 74-75.

SITES INTERNET

- <http://europa.eu.int/comm/enlargement>
- www.turquieeuropeenne.org (site de l'association Turquie Européenne favorable à l'entrée du pays dans l'Union européenne)
- www.europe.gouv.fr/actualites_I/dossiers_3/elargissement_candidature_turquie_36
- www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/europe-turquie/dossiers-prioritaires
- www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/europe-turquie/dossiers-prioritaires (conclusions du Conseil européen des 16 et 17 décembre 2004)

Adresse de l'auteur :

Guy BAUELLE
 UFR Sciences Sociales,
 Université de Rennes II,
 Place du Recteur Henri Le Moal, CS 24 307,
 F-35043 Rennes Cedex
guy.baudelle@uhb.fr